



## Régate Départementale Dériveur Intersérie – Open Bic

Dimanche 6 octobre 2019

La Trinité-sur-mer

Société Nautique de la Trinité-sur-mer

Grade 5B

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- les RCV 2017-2020,
- le présent avis de course,
- la fiche course.

### 2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

2.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la (des) classe(s) Open Bic, Dériveurs Interséries.

2.2 Les inscriptions sont prévues à la SNT le jour de la régata de 9h00 à 10h00.

**Les responsables des clubs devront informer la SNT du nombre de coureurs de leur club qui participeront à la régata au plus tard le jeudi 3 octobre 2019.**

2.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent présenter au moment de leur inscription leur licence F.F. Voile 2019 valide portant la mention compétition ou accompagnée du certificat médical ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

### 3. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

- Open Bic – Dériveur solitaire : **10 €**
- Dériveur Double : **15 €**

### 4. PROGRAMME

4.1 Confirmation d'inscription :

- Inscriptions : 9h00
- Clôture des inscriptions : 10h00
- Mise à disposition : 11h00
- Remise des prix : 16h30

### 5. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les Instructions de course et les annexes seront disponibles à la confirmation des inscriptions.

### 6. CLASSEMENT

6.1 Le système de point à minima s'appliquera.

6.2 Nombre de courses à valider pour valider la compétition : 1

6.3 Ex-æquo : nombre de meilleures places et si besoin, classement de la dernière course.

6.4 Les bateaux disqualifiés (DSQ) ou qui ont abandonné (DNF) recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits plus un.

6.5 Si 3 courses ou plus sont courues, la plus mauvaise course sera retirée du classement.

### 7. COMMUNICATION RADIO

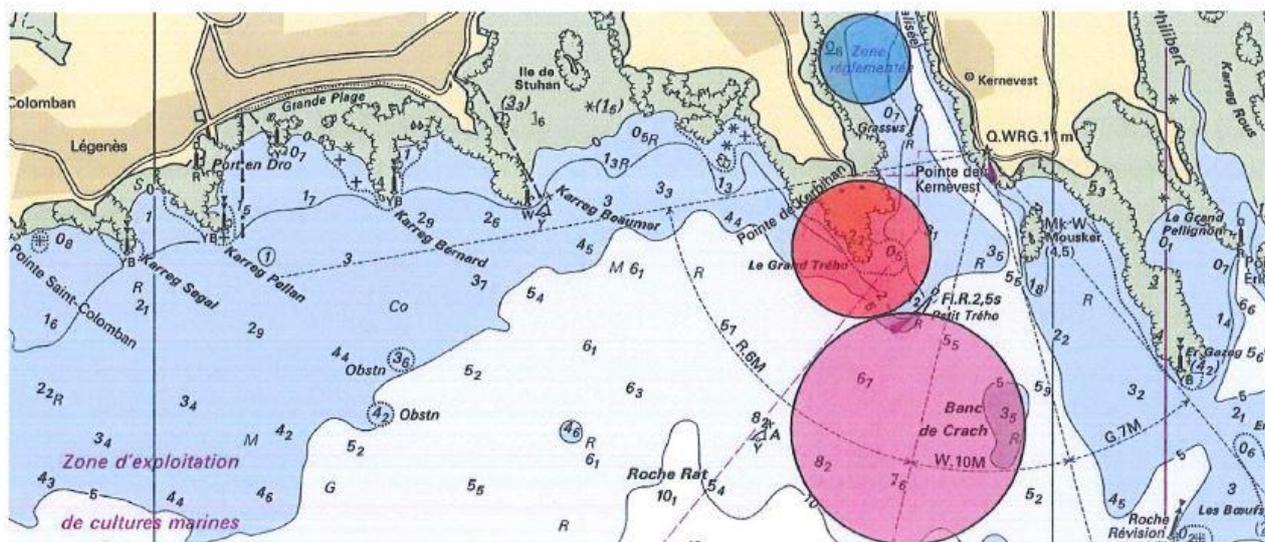
Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

### 8. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

9. **MARÉE**  
 PM : 11h16  
 BM : 05h23  
 PM : --/--  
 BM : 18h04  
 Coef: 37

**Annexe "Zone de course"**



**Légende**

- Zone course 1 (utilisé en priorité).
- Zone course 2
- Zone Interdite à la navigation